

8° RENCONTRES REGARDS DU SUD - REGLEMENT CONCOURS 2008

ARTICLE 1 Dans le cadre des 8° Rencontres Photographiques , l'Association REGARDS DU SUD organise un concours photo (*participation gratuite*) ouvert à tous les Amateurs de la Région PACA *exceptés les mineurs , les gagnants du concours 2007 et les exposants* .

ARTICLE 2 **Thème du concours** **Marchés de la Région PACA** (*tout ce qu'on peut y voir*)
Classé en trois catégories : **COULEUR / NOIR & BLANC / NUMERIQUE** .
Les catégories **Couleur et noir & blanc** concernent les tirages argentiques ou numériques .
La catégorie **Numérique** est réservée aux œuvres de création (*montages , effets spéciaux ... etc ...*)

ARTICLE 3 Chaque participant peut concourir dans toutes les catégories par des œuvres différentes n'ayant jamais été exposées dans les rencontres précédentes .

Il pourra présenter **3 clichés maximum dans chaque catégorie** .

Les formats acceptés : | pour la couleur et le Noir & blanc = **18x24 mini / 24x30 maxi**
| pour le numérique = **A4 mini / 20x25 maxi**

Chaque photo devra être **solidement collée sur canson noir ou blanc 30x40** permettant la fixation par punaise aux angles (*photo non endommagée*) , les œuvres retenues pour le concours étant présentées au Public pendant la durée du Salon .

ARTICLE 4 **Devront figurer au dos de chaque canson** (*en haut , à gauche*) :

- 1) le titre de la photographie
- 2) la lettre **A - B - C - D - E - F - G** ou **I** la désignant (*voir bulletin d'inscription*)
- 3) le lieu et le département de la prise de vue

En aucun cas le nom de l'auteur ne devra apparaître

ARTICLE 5 Les œuvres devront parvenir **avant le 6 Septembre 2008** à
Mairie de TOURRETTE-LEVENS
CONCOURS PHOTO
06690 TOURRETTE-LEVENS

Elles seront obligatoirement accompagnées : **1**) du bulletin d'inscription **2**) d'une enveloppe grand format suffisamment timbrée – à l'adresse du candidat – pour permettre le retour de ses clichés (*en cas contraire , les photos resteront propriété de l'association*) .

ARTICLE 6 Un jury composé de Professionnels et de Personnalités du monde photographique sélectionnera les œuvres selon leurs critères de qualité et d'originalité . En numérique , le jury se réservera le droit d'apprécier le seuil de créativité .

Dans un souci de reconnaissances partagées , chaque Lauréat ne pourra bénéficier que d'un seul prix (*dans la catégorie la mieux placée*) et sera déclaré hors concours pour les rencontres 2009 .

ARTICLE 7 Le Palmarès et la remise de nombreux prix auront lieu à la clôture du Salon le
Samedi 27 Septembre 2008 – Salle des Fêtes de TOURRETTE – LEVENS .

ARTICLE 8 Dans le but de promouvoir la manifestation , l'Assosiation REGARDS DU SUD se réserve le droit d'éditer , avec d'éventuels partenaires , un catalogue des photos gagnantes de ce concours .

Le Lauréat s'engage à accepter que son nom soit cité et ses œuvres reproduites en tout lieu , y compris la Presse

ARTICLE 9 Les œuvres doivent être la création personnelle des participants . Elles doivent être libres de tout droits de propriétés artistiques ou autres détenues par des tiers .

L' Association REGARDS DU SUD se réserve le droit d'éliminer d'office les photos hors thème ou portant atteinte à l'intégrité de personnes physiques ou morales .

ARTICLE 10 L' Association REGARDS DU SUD décline toute responsabilité en cas de vol , de perte ou de détérioration des œuvres en concours .

ARTICLE 11 **le Participant s'engage à respecter tous les articles de ce règlement** . Dans le cas contraire , les œuvres présentées seront mises d'office hors concours .